

# SNES VERSAILLES INFOS

*Edition du Val d'Oise*

## Spécial Budget des Collèges 2009

### **Au sommaire :**

- 1. Déclaration liminaire de la FSU au Conseil Départemental de l'Education Nationale du lundi 13 octobre 2008.**
- 2. Budget des collèges : les dotations établissement par établissement.**
- 3. Comment lire et interpréter le tableau.**
- 4. Situation des TOS devenus des Agents Départementaux des Collèges**
- 5. Evolution de la sectorisation scolaire de Montmagny**

La délégation de la FSU était composée de Fabienne Viciot sec. dep. de la FSU, François Martin et David Rafroidi pour le SNES, Julien Le Caer pour le SNEP, Kamel Ould Bouali pour le SNU-ipp, Philippe Vespasien pour l'UNATOS.

### **1 – Déclaration liminaire de la FSU au CDEN du 13 octobre 2008 – principaux extraits.**

(...) C'est la première fois que nous pouvons exprimer notre point de vue officiellement puisque les instances paritaires n'ont pas été réunies pour le second degré depuis septembre.

Au préalable, nous souhaitons dans le contexte économique actuel réaffirmer les positions de notre fédération. Cette rentrée a été marquée par l'approfondissement de la crise financière dans le monde et en France.

Les mesures prises aujourd'hui par les gouvernements des pays industrialisés – la nationalisation des banques les plus en difficultés – montrent les limites d'un système où la déréglementation a été érigée en dogme indépassable. (...)

Or le gouvernement a fait le choix (...) d'amplifier sa politique de libéralisation, de privatisation, de remise en cause des solidarités. (...)

Les salariés du public et du privé, les retraités, les chômeurs payeront le prix de ces choix injustes et inefficaces en terme de pouvoir d'achat, d'emploi, de protection sociale, d'accès aux services publics.

A l'Education Nationale, dans la continuité des années antérieures, on nous annonce à nouveau le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Cela se

traduit par 13 500 suppressions d'emplois programmés en 2009. Au total d'ici 2012 on nous promet 40 000 postes en moins, à rajouter aux 11 200 suppressions de cette année !

Au quotidien, nous constatons que les suppressions de postes dans les établissements du Val d'Oise conduisent à surcharger les classes, à désorganiser les équipes et à alourdir leur travail. Il a fallu recréer des Blocs de Moyens Provisoires dans de nombreux établissements et attendre parfois plusieurs semaines pour que tous les postes vacants soient effectivement pourvus. A l'heure où nous parlons, tous ne sont d'ailleurs pas pourvus. A ce propos, nous déplorons de ne pas disposer de données chiffrées sur cette rentrée.

Ce « toujours moins de postes », cause et conséquence de réformes à marche forcée, aboutit à de vraies régressions : menaces quant à l'existence même de l'école maternelle, suppression de deux heures d'enseignement pour tous les élèves de l'école primaire, suppression annoncée de 3 000 postes dans les RASED, socle commun *a minima* dans les collèges, réforme des lycées remettant en cause l'offre de formation... Ces décisions nationales s'accompagnent au niveau du premier degré dans le Val d'Oise par des pressions, par des injonctions de certains inspecteurs. (...) La FSU condamne la mise en place du service minimum d'accueil et les tentatives de restriction de l'exercice des droits syndicaux.(...)

## 2 – Budget des collèges pour 2009 : les dotations établissement par établissement.

(Voir le tableau récapitulatif joint où vous trouverez les informations pour chaque collège.)

## 3 – Comment lire et interpréter le tableau.

La dotation de fonctionnement attribuée globalement par le Conseil Général aux 108 collèges du Val d'Oise pour 2009 est en augmentation de 1,83 %.

- Le **poste viabilisation** concerne les dépenses d'électricité. Les crédits sont attribués sur la base de la consommation moyenne des trois dernières années majorée de 3 %. L'évolution globale est en augmentation de près de 3,6 %.

Globalement le poste viabilisation représente 20,58 % de la dotation 2009 (20,12 % en 2008 et 19,78 % en 2007).

- Les crédits du **poste chauffage**, en très forte hausse (augmentation du prix du gaz naturel et de taxes nouvelles) sont attribués à titre transitoire (60 % des montants estimés pour l'exercice 2008 par le contrôleur d'exploitation équivalent aux 2 premiers acomptes).

Ils couvrent l'abonnement, les consommations de chauffage et l'eau chaude sanitaire ainsi que le gaz des annexes.

- Le **forfait d'enseignement** est fixé à 3750 € par établissement (+ 2,74 %).

- Les **crédits d'enseignement** sont ceux attribués à chaque discipline.

Il appartient à chaque établissement d'en faire une juste répartition. Le calcul de la somme globale attribuée à chacun d'entre eux est basé sur un montant par élève : 20,00 € (+ 3,63 %) pour l'enseignement général.

- Les **crédits EPS** voient le taux à l'élève passer à 9,50 € (+ 2,15 %).

- Les **crédits d'action éducative** passent à 6,45 € par élève (= 4,03 %).
  - Les crédits accordés pour les **classes spécifiques** sont forfaitaires et s'élèvent à 4500 € pour les classes-relais hors les murs, 3500 € pour les classes-relais dans les murs, 2500 € pour les UPI (Unités Pédagogiques d'Intégration qui scolarisent les élèves handicapés), 2500 € pour les sections sportives uniques, 3500 € pour les sections sportives doubles, 4500 € pour les sections sportives triples et 1500 € pour les CIPPA.
  - Les **crédits d'administration** sont fixés sur la base d'une part fixe de 6950 € (+ 0,72 %) tenant compte de l'augmentation des dépenses liées à l'utilisation toujours plus importante des outils informatiques et des télécommunications. Les établissements seront invités à faire des économies quant aux dépenses de consommables, papier notamment. A cela s'ajoute une part modulable par élève de 21,70 € (+ 1,88 %) pour les 500 premiers élèves puis de 19,30 € (+ 2,07 %) à partir du suivant.
  - La colonne **entretien préventif et contrats** comporte un forfait de 6270 € (+ 0,32 %) par établissement, un taux d'entretien de 2,25 € par m<sup>2</sup>, un forfait de 1100 € attribué spécifiquement aux établissements dont la demi-pension fonctionne en liaison froide qui ont de ce fait des dépenses spécifiques (21 collèges sur 106) et enfin une dotation d'entretien des espaces extérieurs en baisse assez substantielle cette année (300 € lorsque la superficie est inférieure à 5000 m<sup>2</sup>, 600 € entre 5000 et 10000 m<sup>2</sup>, 900 € entre 10000 et 15000 m<sup>2</sup>, 1200 € au-delà).
  - La **dotation spécifique entretien curatif et améliorations (crédits affectés)** est basée sur un forfait de 4300 € par collège auquel s'ajoute une somme variable calculée en fonction d'un nombre de points fixés sur plusieurs critères (nombre d'élèves accueillis, écart entre le nombre d'élèves du collège et la capacité théorique de celui-ci, année de construction des bâtiments, état général des bâtiments, situation du collège, superficie bâtie). La valeur du point reste fixée à 500 €.
- Les moyens humains en personnel A.D.C. (Agents Départementaux des Collèges) sont maintenus.

### Hors du tableau :

- L'augmentation des tarifs de la **restauration** est fixée par le Conseil Général avec la volonté de réduire l'hétérogénéité de ceux-ci (50 % d'écart entre le tarif le moins élevé et le plus élevé). Ces tarifs ne prennent pas en compte le type de restauration proposé (cuisine autonome ou office de réchauffage) et donc la qualité de l'assiette servie aux élèves et aux personnels. Exceptés pour les établissements entrant dans l'opération « Rest'O collège » (collèges de la Plaine de France, d'Argenteuil et de Bezons), les tarifs de la restauration scolaire n'augmenteront que dans les collèges où ils sont inférieurs à 2,60 €.
  - Le maintien du principe de l'inscription trimestrielle n'empêchera pas les familles d'effectuer les versement mensuellement ou trimestriellement (forfaits de 4 ou 5 jours par semaine).
  - Les élus FSU ont souhaité connaître les premiers effets de l'opération du Conseil Général sur la fréquentation de la ½ pension.
- Il y aurait 29000 (50,9 % des élèves scolarisés) ½ pensionnaires cette année (+ 1000 par rapport à 2007-2008) et 300 commensaux.
- Des problèmes subsistent dans certains restaurants scolaires de la Plaine de France (repas livrés par la société Avenance).
- Le Conseil Général propose son expertise pour structurer la pause méridienne.

### **Les recettes :**

- Le Conseil Général souhaite une occupation maximale des logements de fonction. Les CA peuvent donc être sollicités pour accepter des occupations précaires dont les loyers sont perçus par l'établissement.

## **4 – Situation des TOS devenus Agents Départementaux des collèges.**

Le Conseil Général du Val d'Oise a procédé à 162 nominations d'Agents Départementaux des Collèges : 32 au titre des mutations de personnels déjà titulaires et 130 concernant des agents contractuels. Parmi ces derniers, 30 devraient être stagiairisés à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009 sous réserve d'une validation de leur chef d'établissement. Il y a eu 22 contrats d'avenir recrutés sur des postes vacants.

Par ailleurs, la dernière phase de transfert des personnels TOS aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Elle mettra fin au processus engagé le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et concernera 197 agents : 70 ont finalement opté pour la Fonction Publique Territoriale, 33 pour le détachement et 94 n'ayant pas exercé leur droit d'option seront placés en détachement. Au total, sur 915 agents, 649 ont opté pour l'intégration à la FPT et 266 seront placés en détachement. Nous avons exprimé nos craintes pour l'avenir de ces personnels lors de l'annonce de leur transfert. Dans l'ensemble les choses se sont plutôt bien déroulées : en matière de rémunération, de promotion, de formation professionnelle continue (avec un plan pluriannuel de formation et des actions spécifiques) et de suivi médico-social (service social du personnel, mission hygiène et sécurité et médecine préventive), le Conseil Général du Val d'Oise s'est révélé plutôt meilleur employeur que l'Etat. Reste que la pérennité de certaines missions pourrait à terme être en cause (délégation de service public pour la fourniture des repas dans une partie des collèges, expérimentation d'une externalisation de toutes les missions confiées ailleurs aux agents au collège Ariane d'Argenteuil lors de son ouverture et dont le bilan n'a jamais été présenté aux représentants du personnel en CDEN...°)

## **5 – Evolution de la sectorisation scolaire de Montmagny**

L'évolution de la sectorisation concerne cette année les deux collèges de Montmagny : Maurice Utrillo et Nicolas Copernic, qui scolarisent des élèves de cette ville mais aussi de Grolay. Ils se situent en terme de difficulté sociale externe légèrement au-dessous de la moyenne départementale (ils sont respectivement 48<sup>e</sup> et 46<sup>e</sup> sur 106). Faute de chiffres fiables sur l'évolution des PCS (Professions et Catégories Sociales) favorisées et défavorisées au cours des dernières années (i.e. avant et après l'assouplissement de la carte scolaire) l'analyse est difficile à mettre en œuvre. L'Inspectrice d'Académie a cette année encore refusé de nous donner la moindre information utilisable sur les critères d'assouplissement de la carte scolaire dans les collèges de notre département. Par recoupement nous avons pu établir cependant que les seules demandes qui ont été refusées émanaient de familles modestes dont les enfants étaient en échec scolaire plus ou moins grave. « *Selon que vous serez puissant ou misérable...* »

Les questions des élus ou celles des représentants des parents d'élèves n'ont pas obtenu plus de réponse. Bel exemple de transparence et de respect des institutions démocratiques... Par ailleurs, force est de constater que, tandis que l'Etat a transféré d'une main aux départements la sectorisation des collèges, il leur en retire la maîtrise par le biais de l'assouplissement de la carte scolaire.

Concernant Copernic et Utrillo donc, aucune information sur les mesures de carte scolaire accordées : ni sur les établissements demandés par les familles dépendant de l'un ou l'autre des collèges de Montmagny, ni sur la provenance des élèves qui ont demandé à y venir par dérogation, ou encore sur la situation des PCS avant et après dérogation.

Les documents du Conseil Général et les explications données par ses représentants ont donc été nos seules sources. Nicolas Copernic situé au Nord de Montmagny devait accueillir à la rentrée scolaire 2008 640 élèves si l'on se reporte aux chiffres de l'IA en phase prévisionnelle. Les effectifs constatés sont de 654 élèves, soit 14 de plus que prévus, alors que 46 élèves dépendant théoriquement de cet établissement sont scolarisés dans un autre établissement public et 117 dans un établissement privé. Alors que sa sectorisation touche les secteurs les plus favorisés, il est le plus fuit des deux collèges de Montmagny. Cette situation confirme les statistiques et études officielles (cf. en particulier le rapport de Marco Oberti sur *Ségrégation urbaine et scolaire dans l'Ouest parisien*, réalité en 2004 avec le soutien de la Fondation Nationale des Sciences Politiques pour le compte du Ministère de l'Education Nationale) qui démontrent toutes que plus le secteur de recrutement est favorisé, plus la recherche « d'entre soi » est forte, et plus l'uniformité sociale du recrutement est accentuée sans jamais pleinement satisfaire les familles. Maurice Utrillo accueille une population plus hétérogène, pour moitié des enfants issus de familles de PCS intermédiaire ou non significatif et pour moitié de familles aux PCS défavorisés. Ce collège devait accueillir à la rentrée scolaire 2008 474 élèves selon les chiffres de l'IA en phase prévisionnelle. Les effectifs constatés sont de 480 élèves, soit 6 de plus que prévus, alors que 32 élèves dépendant théoriquement de cet établissement sont scolarisés dans un autre établissement public et 61 dans un établissement privé. Le phénomène observé pour Copernic se retrouve donc en partie ici mais dans une moindre mesure et sans qu'on ait les données nécessaires pour en analyser les causes.

La modification de sectorisation proposée reviendrait à transférer quelques élèves supplémentaires en provenance de l'école Les Frères Lumière (déjà « partagée » entre les deux collèges) de Copernic à Utrillo, afin de réduire l'écart numérique entre ces deux établissements. Nicolas Copernic a semble-t-il atteint les limites de ses capacités d'accueil. La nouvelle sectorisation tient compte de l'intercommunalité Montmagny/Grolay, de l'offre de transports publics et des moyens de l'adapter, mais aussi du fait qu'un nouveau collège doit ouvrir ses portes à Deuil la Barre à la rentrée 2010.

Par ailleurs, deux rattachements d'écoles élémentaires nouvelles ont été annoncés : l'Ecole Antoine de Saint-Exupéry de Cormeilles-en-Parisis au collège Louis Hayet, l'Ecole le Nautilus de Cergy au collège Les Explorateurs de Cergy le Haut.

La réflexion sur le rééquilibrage des effectifs de plusieurs collèges de Cergy devrait se poursuivre en 2009. On ne sait pas encore si cela donnera lieu à de nouvelles répartitions dès l'an prochain.